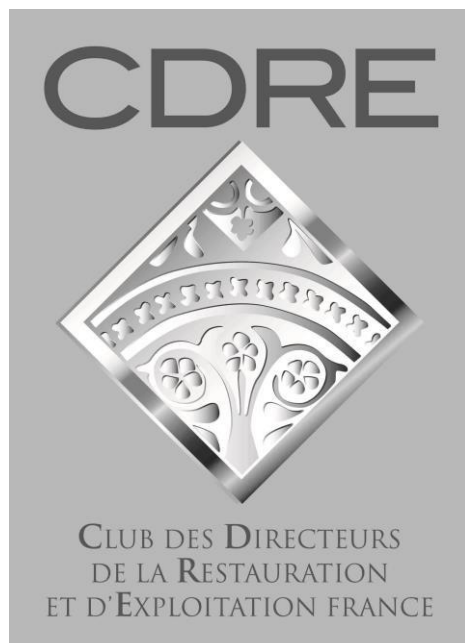




Trophée 2026

19-20 Mars 2026

www.cdrefrance.com



ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

Présentation du Club

Le Club des Directeurs de la Restauration et d'Exploitation C.D.R.E. France, est un Club regroupant les Directeurs de la Restauration et d'Exploitation des grands Hôtels (4* et 5*) et Palaces Français Représentant une diversité dans les " produits Restauration " (Restaurants Gastronomiques, Brasseries, Restaurant à thème ...) et hôteliers palaces, boutique hôtels, etc....

Ce Club existait sous forme d'amicale depuis de nombreuses années et il a été structuré dans sa forme actuelle depuis 1990. Il est composé aujourd'hui de :

- 4 Bureaux régionaux en France – Paris IDF, PACA, LYON, Grand Sud
- 1 Bureau à l'International
- 100 Membres dont des délégués Régionaux
- 20 partenaires qui soutiennent financièrement l'action de notre club à la formation des jeunes et financer le trophée C.D.R.E. France

Il organise un Trophée annuel, un concours professionnel au niveau national et international, à destination des Ecoles Hôtelières Francophones, trophée créé en 2003 à la suite de la mise en place une convention de partenariat entre les établissements scolaires et les entreprises



Léa NOHAZIC lauréate du trophée CDRE 2025 (Institut Lyfe Lyon)

Association régie sous la loi du 1er juillet 1901.

Siège social, CDRE chez Monsieur Argence - 10 rue Joseph Gaillard - 94300 Vincennes

www.cdrefrance.com



ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

Le CDRE France entretient un lien étroit avec l'ensemble des associations professionnelles (*AGGH, Les Clefs d'Or, l'AICR, la Chaîne des Rôtisseurs, le Cordon bleu, Prosper Montagne, académie culinaire de France, association meilleurs ouvriers de France*).

Ses Objectifs

- Promouvoir et communiquer sur la profession.
- Faciliter les échanges et les relations entre les établissements au niveau national et International.
- Accroître la promotion de l'enseignement professionnel.
- Faciliter l'insertion professionnelle dans les entreprises d'hôtellerie et de restauration.
- Mettre à la disposition de ses membres les connaissances et expertises qu'elle peut réunir et ce notamment dans le cadre de missions d'audit et de conseil.
- Défendre les intérêts de ses membres.
- Faciliter parmi ses membres toutes synergies dans le cadre d'échanges professionnels et Para professionnels.
- De promouvoir et de valoriser la restauration et l'hôtellerie en fonction des critères de qualité et de service dans son champ d'activité.
- De proposer à ses membres affiliés et partenaires des services privilégiés et complémentaires

Le Club se réunit soit sous la forme d'un « **d'un rendez-vous diner débat** » ou d'un « **Afterwork** ».

Ces rencontres permettent

- D'organiser des présentations de produits de tous types liés à notre activité.
- Mettre en relation les membres et les partenaires
- Permettre aux partenaires d'échanger entre eux
- Créer un réseau de relations professionnelles pour faciliter l'évolution de carrière des membres
- Favoriser les échanges d'information à travers différents thèmes, inhérents à notre profession, et régulièrement animés par des intervenants extérieurs.
- Privilégier nos relations avec des écoles hôtelières et centres de formation ;
- Relayer les informations entre les écoles hôtelières et les membres (par ex. jurys d'examens, besoins de placements de stagiaires et apprentis, suivi de stage, opportunités pour les élèves à l'issue de leurs cursus scolaires)
- Etre les partenaires d'organismes de formations afin de promouvoir et valoriser nos métiers.
- Créer un réseau de relations professionnelles pour faciliter l'évolution de carrière des membres
- Organiser des voyages à thèmes liés à notre métier.

Et cela, toujours dans l'esprit Club !



ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

Règlement Général CDRE France Partenaires 2026

Est défini comme « membre partenaire » toute personne physique ou morale apportant une contribution financière ou matériel au Club (cf Article 5 des statuts du Club)

Article 2 – Durée

« Le membre partenaire » est partenaire pour une année civile (1er Janvier 2026 au 31 Décembre 2026) et dès l'instant que celui-ci s'est acquitté de sa cotisation annuelle.

Article 3 – Cotisation

« Le membre partenaire **Régional** »

▮ Doit s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un minimum de 1 000 €net (selon article 7 du règlement intérieur)

« Le membre partenaire **national** »

▮ Doit s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un minimum de 2 500 €net (selon article 7 du règlement intérieur)

« Le membre partenaire **national exclusif** »

▮ Doit s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un minimum de 6 000 €net (selon article 7 du règlement intérieur).

« Le membre partenaire **Cabinet de Recrutement** »

▮ Doit s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un minimum de 500 €net (selon article 7 du règlement intérieur).

Les cotisations annuelles partenaires sont dues dès le mois de janvier de l'année 2026.

« Les membres partenaires » qui n'auront pas réglé leur cotisation à fin Février de l'année en cours, seront radiés et ne pourront plus se prévaloir de leur appartenance au C.D.R.E. France

Article 4 – Droits des partenaires

- Les membres partenaires participent aux différents « Afterwork » (Apéritif organisée pour les membres CDRE)
- Lien direct du Site Internet Partenaire sur le site Internet du CDRE France
- Lien privilège avec l'ensemble des membres du CDRE France
- Mise en avant de la société Partenaire via le Site Internet CDRE France
- Partenariat lors des événements du CDRE France
- Consultation lors d'appel d'offres du CDRE envers les sociétés

Article 5 – Autre dispositions

▮ Si une société non partenaire souhaite présenter un produit lors d'une réunion, il lui en coûtera la somme de € 500.00 net

▮ Si une société non partenaire souhaite présenter un produit sans s'acquitter des € 500.00 net, celui-ci nous laissera les produits, et ceux-ci seront dégustés lors d'une réunion. Les résultats des tests et les commentaires des membres seront rendus anonymement au prestataire via un questionnaire (fourni par le prestataire).



ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

24^e Trophée de C.D.R.E. France

ACCORD DE PARTENARIAT FINANCIER

En choisissant de nous rejoindre :

vous devenez Membre partenaires pour

- ☐ Participer aux différentes soirées ou Afterwork (Apéritif organisée pour les membres CDRE)
- ☐ Un lien direct de votre Site Internet sur notre Site Internet
- ☐ Un lien privilège avec l'ensemble des membres du CDRE
- ☐ Une mise en avant de votre société via notre Site Internet
- ☐ Un partenariat lors des événements du CDRE
- ☐ Une consultation de votre société lors d'appel d'offres

Nous soussignés Société (préciser l'adresse)

Représenté par Madame, Monsieur

En qualité de

Accepte de devenir Partenaire du Club des Directeurs de la Restauration & d'Exploitation France pour l'année 2026.

Dans la Catégorie

TYPE :

Partenariat Régional	Engagement Financier minimum au partenariat	1 000 € net..... ☐
Partenariat National	Engagement Financier minimum au partenariat	2 500 € net..... ☐
Partenariat National exclusif	Engagement Financier minimum au partenariat	6 000 € net..... ☐ *
Partenariat Cabinet de Recrutement	Engagement Financier minimum au partenariat	500 € net..... ☐

A ce titre, verse la somme de € pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2026.

Fait à le

Indiquer la mention « Lu & Approuvée » * Rayer la mention inutile

Paiement par Cheque

Banque : N°

Virement date

Domiciliation :	BNPPARB VINCENNES	MARIGNY	(02845)
code banque	30004	code agence 02845	
	n° compte 00010031961	clé 75	
	IBAN : FR 7630004028450001003196175		BIC : BNPAFRPPMDT

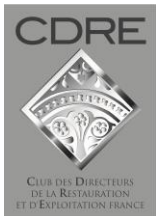
BESOIN D'UN REÇU ? OUI ☐ NON ☐

En cas de changement, n'oubliez pas de nous faire parvenir vos nouvelles coordonnées, par avance merci.

Association régie sous la loi du 1er juillet 1901.

Siège social, CDRE chez Monsieur Argence - 10 rue Joseph Gaillard - 94300 Vincennes

www.cdrefrance.com



ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

	Partenaires Régional	Partenaires National	Partenaire sNational Exclusif	Cabine tde recrutemen t
	1 000 € net	2 500 € net	6 000 € net	500 € net
Liste membre Régionaux	✓	✓	✓	■
Liste membre nationaux	■	✓	✓	■
Nbre de Présentation Produits After Work ou diner Régional	1	2	4	1
Bandeau Pub Site internet	✓	✓	✓	✓
Exclusivité sur un produit spécifique	■	✓	✓	■
Exclusivité sur une gamme de produits	■	■	✓	■
Diffusion des offres d'emploi via le CDRE (site Internet & groupe LinkedIn)	■	■	■	✓
Avantages Trophée CDRE France				
Presence Show Room Trophée CDRE France	✓	✓	✓	■
Mise en avant Produit Soirée de gala du Trophée CDRE France	■	✓	✓	■
Cadeaux Candidats	✓	✓	✓	■
Cadeaux lauréat, 2e et 3e	■	✓	✓	■
Nbre personnes invitées au Diner de gala	1	2	4	0

Association régie sous la loi du 1er juillet 1901.

Siège social, CDRE chez Monsieur Argence - 10 rue Joseph Gaillard - 94300 Vincennes

www.cdrefrance.com